

# CHARTRE DE L'ARBRE DE ST-VINCENT DE TYROSSE



## St-Vincent de Tyrosse s'engage pour ses arbres

*St-Vincent de Tyrosse plonge ses racines dans un patrimoine naturel riche dans lequel l'arbre occupe une place essentielle. De nos forêts à nos jardins en passant par nos espaces publics, c'est tout notre cadre de vie qui est magnifié par les arbres qui structurent nos paysages.*

*La Municipalité s'attache à entretenir au mieux près de 4 000 arbres urbains (hors forêts) de son patrimoine, qui sont soigneusement évalués à l'aide du « Barème de l'arbre ». Cet outil novateur de suivi des arbres, créé en 2020, permet d'assurer leur protection et deviendra sans aucun doute très rapidement la référence en la matière.*

*Nous sommes fiers que St-Vincent de Tyrosse ait été parmi les 35 premières communes de France à l'utiliser systématiquement pour gérer son patrimoine arboré, aux côtés de communes importantes et souvent innovantes en matière environnementale telles qu'Annecy (74), Cholet (49), Grenoble (38), Lyon (69), Montpellier (34), Nancy (54), Orléans (55), Quimper (29), Rennes (35), Rochefort (17), Toulouse (31) ou Versailles (78).*

*L'enjeu est loin de concerner l'unique paysage urbain. Les enjeux autour des arbres vont prendre dans les années à venir une importance considérable dans la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, rien n'a été trouvé de plus efficace à ce jour pour simultanément capter le CO<sub>2</sub>, dépolluer l'air et rafraîchir l'atmosphère, tout cela grâce à une énergie écologique, locale et gratuite : le soleil ! Sans compter les innombrables autres bénéfiques : enrichissement des sols, ralentissement de l'érosion, rétention d'eau et prévention des inondations, amélioration de la biodiversité, amortissement des effets coup de vent, fourniture de nourriture et d'abri pour de nombreux animaux, d'une ressource de grande qualité pour les hommes...*

*La présente charte reflète donc l'engagement de la Commune vis-à-vis des arbres pour l'avenir. Tous les Tyrossais et de manière plus générale les citoyens doivent prendre leur part à cet effort vis-à-vis des arbres dont ils sont responsables pour le bien de tous. Pour que nous puissions vivre longtemps avec nos anciens, nos enfants et petits-enfants à l'ombre de nos arbres.*

*Bonne lecture.*

Régis Gelez, Maire de St-Vincent de Tyrosse

# Qu'est-ce qu'une charte de l'arbre ?

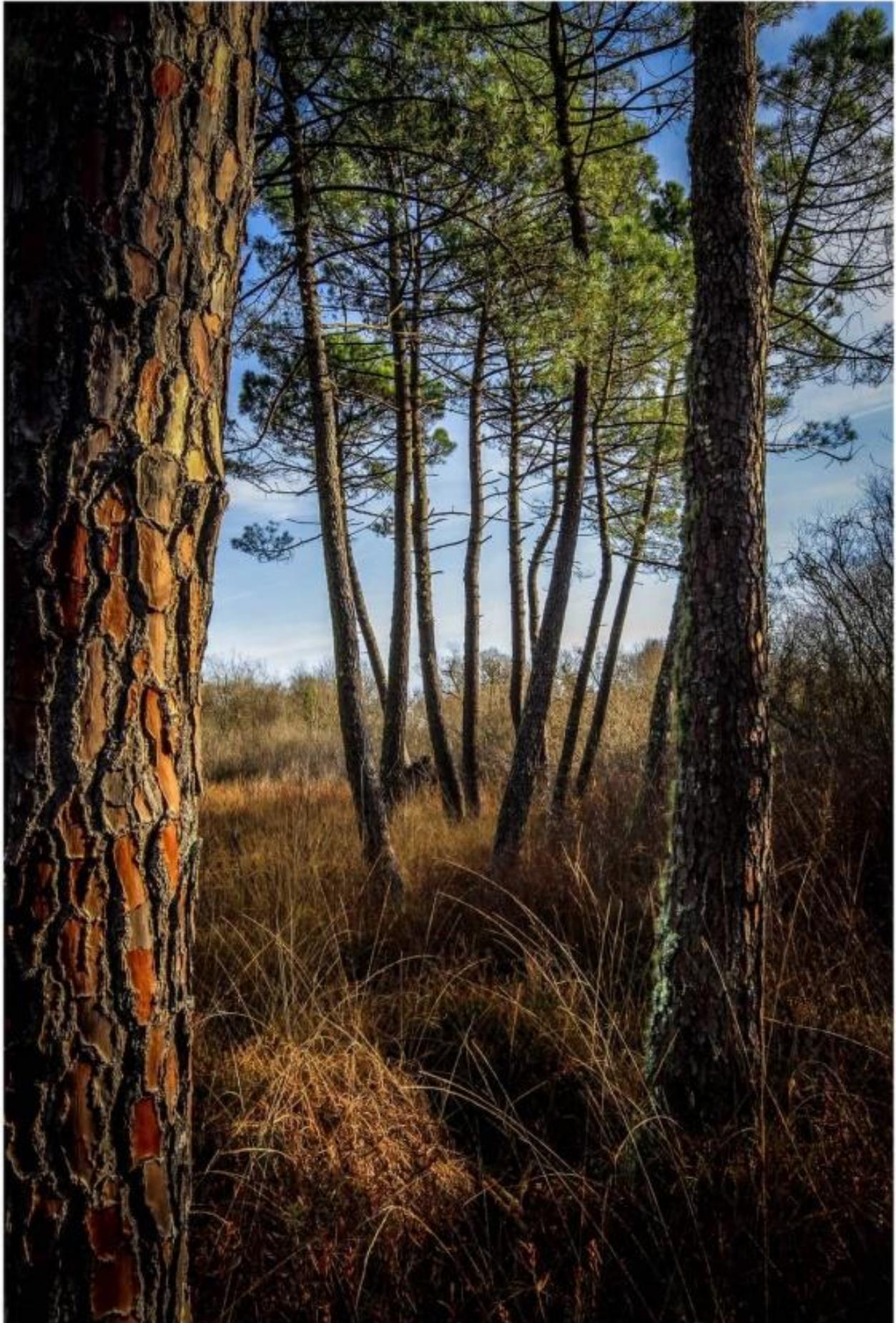
Il s'agit à la fois d'un guide et d'un outil de communication sur les moyens à mettre en œuvre en termes de gestion, de restauration et de protection du patrimoine arboré. Cette charte a essentiellement un caractère incitatif, de sensibilisation. Elle a pour objectif de :

- ✓ protéger et mettre en valeur le patrimoine arboré de la Commune ;
- ✓ donner à l'arbre toute sa place dans les projets urbains publics et privés ;
- ✓ sensibiliser les aménageurs sur la place de l'arbre dans la ville ;
- ✓ sensibiliser le public aux nombreux bienfaits de l'arbre, qu'il soit sur le domaine public ou privé.

## UN PATRIMOINE EN VOIE DE DISPARITION

*« L'arbre n'est pas seulement un arbre. Il abrite, interagit et interfère avec des centaines de milliers d'autres organismes, y compris l'homme. Tous font partie d'un système. Le bon fonctionnement du système dépend des connexions entre les parties qui le constituent. Gérer des arbres implique aussi d'être averti de cet univers éminemment complexe. Le vieillissement de l'arbre est accompagné par un enrichissement de la flore et la faune qui lui sont associées, par exemple, avec la formation de cavités et de bois mort. De tels arbres sont souvent abattus en milieu fréquenté par le public, d'où un appauvrissement de la biodiversité dans nos espaces verts et la disparition d'arbres de grande valeur. Il s'agit donc d'un patrimoine menacé, un patrimoine qui retrace parfois l'histoire des hommes sur plusieurs dizaines, voire des centaines d'années. »*

William Moore



*Véritables symboles de notre département, les pinèdes de Pin maritime (Photo Dominique Fillançq).  
Des arbres de production qui contribuent à façonner nos paysages.*

# 1 – Nos bienfaiteurs les arbres



## Bénéfices sociaux et culturels : l'arbre, facilitateur du vivre ensemble

Le souhait d'une amélioration du cadre de vie exprimé par la population aboutit à un besoin de nature dont l'arbre est souvent le symbole. Cette relation affective et de proximité est un phénomène compréhensible lorsqu'on apprécie les multiples fonctions et bienfaits dont l'arbre est porteur. L'arbre souligne l'identité et l'histoire des parcs, places et quartiers. Il représente la mémoire et l'héritage d'un patrimoine que nous transmettons à nos enfants. Il est notamment pour la jeune génération source de découvertes et d'observations privilégiées de la nature et représente un outil pédagogique de qualité. Par les usages récréatifs qu'ils offrent, les boisements et parcs publics favorisent le lien social mais également la pratique du sport, de la promenade à pied ou à vélo. Enfin, en été, les arbres forment des espaces ombragés propices à l'appropriation de l'espace public par les habitants.

L'arbre :

- ✓ améliore le cadre de vie des habitants ;
- ✓ est un symbole fort de la nature, il participe notamment aux ambiances saisonnières ;
- ✓ est un témoin de l'histoire et confère une identité au paysage urbain ;
- ✓ contribue à la création de lieux de convivialité.

## Bénéfices sanitaires : l'arbre source de bien-être

Les arbres apportent en milieu urbain un lien fort à la nature, nécessaire à l'équilibre psychique et à la santé. Ils améliorent le confort en créant des microclimats plus tempérés (atténuation des vents et de la chaleur en restituant de l'humidité dans l'air et en projetant de l'ombrage), mais aussi le sentiment de bien-être. Les arbres dégagent en effet des molécules, les phytoncides, pour se protéger des bactéries, champignons et autres agressions, qui non seulement assainissent l'environnement mais également abaissent notre niveau de stress. Ils diminuent par ailleurs le bruit en ralentissant la propagation et en diminuant la réverbération des sons. Les lieux arborés sont enfin des facilitateurs de l'activité physique et sportive.

En bref, les arbres sont capables de créer des lieux apaisants et bienfaisants pour notre santé.



*Des études ont mis en évidence qu'au même instant les écarts de température entre un parc urbain arboré et ses environs peuvent varier de 1 à 7°. Ces écarts ne sont pas négligeables, notamment en période de canicule, pour rendre notre air plus respirable.*

# Bénéfices écologiques : des services gratuits pour tous

## L'arbre :

- ✓ améliore et protège la structure des sols en limitant leur appauvrissement et les risques d'érosion (en particulier des berges de rivières, pentes et talus) en stabilisant les sols grâce à ses racines ;
- ✓ préserve la qualité de l'eau, régule les volumes et réduit ainsi les risques d'inondation ;
- ✓ agit comme un filtre à poussières et participe grandement à la diminution du taux de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) et autres polluants atmosphériques tels que l'ozone ou le dioxyde de soufre, tout en produisant de l'oxygène (O<sub>2</sub>) indispensable à tout être vivant ;
- ✓ régule la température (de jour comme de nuit et en toute saison) en produisant ombre et évapotranspiration ;
- ✓ atténue les effets délétères du vent en lui offrant une résistance ;
- ✓ favorise la biodiversité du fait de sa situation au cœur d'un système d'interactions d'êtres vivants (faune et flore), du rôle d'habitat et de nourrissage qu'il joue pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de plantes, de mammifères..., enfin de sa participation aux corridors biologiques indispensables aux déplacements des animaux ;
- ✓ préserve la qualité de l'eau et la régule en absorbant jusqu'à 600 litres d'eau et en influençant la formation des nuages et le cycle de l'eau.



*Les arbres du Stade de la Fougère bénéficient de la gestion différenciée : au pied des arbres, des arbousiers et bruyères poussent naturellement*

# Bénéfices urbanistiques et paysagers

## L'arbre :

- ✓ participe à façonner le paysage urbain et contribue ainsi à la qualité de vie en ville ;
- ✓ constitue un élément de référence structurant l'espace en fournissant des repères de volume, de hauteur et de perspective ;
- ✓ articule et caractérise les lieux, les itinéraires ;
- ✓ met en valeur ou au contraire occulte des éléments architecturaux et urbains ;
- ✓ embellit et agrémenté les rues.

## Bénéfices économiques : l'arbre constitue une richesse

L'arbre en ville représente une véritable valeur économique, tant pour les riverains que pour la Municipalité. En effet, les masses végétales peuvent diminuer significativement **les coûts de climatisation (jusqu'à 50 % en été) et de chauffage (jusqu'à 15 % en hiver)**.

Il augmente également la valeur foncière des propriétés : bien implanté, l'arbre structure le paysage et valorise le bâti. La plus-value qu'il génère lors des transactions immobilières est désormais reconnue et mesurée. Les arbres publics ou parcs boisés situés à proximité d'une propriété privée augmentent la valeur foncière de celle-ci.

Pour les communes, la concentration d'espaces boisés constitue un atout en renforçant l'attractivité qu'elles exercent auprès des touristes et des futurs propriétaires. Pendant l'été, un piéton préférera emprunter un trottoir frais planté d'arbres qu'un trottoir en plein soleil ; un conducteur cherchant une place de stationnement est à l'affût d'un arbre pour garer son véhicule à l'ombre ; un promeneur choisira un banc à l'ombre d'un bel arbre pour se reposer... De nombreuses situations démontrent la prodigieuse utilité des arbres en ville.

## Les bénéfices de l'arbre en chiffres

- ✓ **Bien-être** : 9 Français sur 10 estiment que les arbres sont essentiels à leur cadre de vie ;
- ✓ **Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre** : 1 arbre piège 100 g de particules fines par an (= 500 km parcourus en voiture) ;
- ✓ **Lutte contre le réchauffement climatique** : 10 % de végétation supplémentaire réduisent de 0.6 % la température ambiante ;
- ✓ **Lutte contre les inondations** : la présence de végétation réduit de 10 à 20 % le ruissellement des eaux ;
- ✓ **Rafraîchissement de l'air** : 1 arbre peut rejeter l'équivalent de 3 baignoires d'eau par jour ;
- ✓ **Protection de la biodiversité** : 18 % des espèces menacées sont abritées en milieu urbain, souvent grâce aux arbres qui s'y trouvent ;
- ✓ **Économie d'énergie** : les arbres proches des habitations réduisent de 30 % les besoins en climatisation ;
- ✓ **Valorisation immobilière** : + 5 % lorsqu'un parc est proche d'un bien immobilier ou lorsqu'une maison dispose d'un jardin arboré.

« L'arbre peut être défini comme une usine d'épuration très efficace et gratuite [...]. Pour faire 1 tonne de bois, il faut 1.8 tonnes de dioxyde de carbone. » Francis Hallé, Docteur en Botanique et en Biologie, et dendrologue

## 2 - Le patrimoine arboré de St-Vincent de Tyrosse

Près de 4 000 arbres « urbains » ont été inventoriés par la Ville en 2017, dont 785 font l'objet d'un entretien régulier (taille-élagage).

La palette végétale tyrossaise est riche avec environ 150 espèces d'arbres. Toutefois l'héritage des plantations passées montre une prédominance du Platane (*Platanus X acerifolia*), qui nécessite un entretien d'autant plus lourd (élagage) que cet arbre peut devenir très imposant et s'avérer encombrant alors qu'il ne dispose pas de la place nécessaire en milieu urbain pour se développer en forme libre.

Cet arbre souvent assimilé à un arbre local et traditionnel est en réalité un hybride issu du croisement de *Platanus orientalis* et *Platanus occidentalis*, originaires respectivement d'Asie occidentale et des États-Unis, qui ont quasiment disparu d'Europe occidentale. Sa plantation en nombre a généré l'explosion de certains parasites, notamment le tigre du platane (*Corythucha ciliata*), qui disposent ainsi d'une ressource quasiment illimitée.

Une espèce considérée comme invasive dans les milieux naturels, l'*Acer negundo*, a par ailleurs été plantée en nombre dans la ville (13.50 % des arbres urbains en 2017). Cette espèce est désormais à proscrire et doit être progressivement remplacée.

Lors de l'inventaire effectué en 2017, le service Environnement/Espaces verts a constaté une faible diversité des arbres urbains. Seules 7 espèces représentent 82.5 % du patrimoine arboré urbain :

- ✓ le platane (*Platanus x acerifolia*) : 33 %
- ✓ l'érable à feuilles de frênes (*Acer negundo*) : 13.50 %
- ✓ le mûrier platane (*Morus kagayamae*) : 11 %
- ✓ les chênes pédonculé et d'Amérique (*Quercus pedunculata* et *rubra*) : 11 %
- ✓ le Catalpa (*Catalpa bignonioides*) : 9 %
- ✓ le prunier à fleurs (*Prunus pissardii*) : 5 %

Depuis 2012 ces essences ne sont plus plantées afin de laisser place à une plus grande diversité végétale et faire évoluer la palette végétale vers des arbres plus adaptés à l'environnement urbain. L'évolution vers un climat plus chaud et plus sec en été doit également être pris en considération afin de définir la palette végétale la plus adaptée et la plus pérenne possible.



Des Parrotias (Arbres de fer) plantés au Gymnase du Midi dans le cadre de la diversification de la palette végétale. Un arbre non présent sur la ville avant cette plantation en 2012.

# 3 – Les contraintes d'aménagement

Malgré l'évolution des bonnes pratiques et une prise de conscience sur l'importance de préserver les arbres, **le milieu urbain reste agressif pour eux** :

- ✓ pollution ;
- ✓ luminosité trop forte (effet réfléchissant des matériaux) ou trop faible (ombre des bâtiments) ;
- ✓ compactage du sol ;
- ✓ faible disponibilité en eau et en volume de terre nécessaires au bon développement des racines ;
- ✓ travaux sur les réseaux souterrains qui peuvent mutiler le système racinaire et conduire à une réduction de la croissance, voire à la mort de l'arbre ;
- ✓ stationnement des voitures garées au pied des arbres (racines) ;
- ✓ actes de vandalisme (branches cassées, gravures...) ;
- ✓ taille et l'élagage défectueux...

Toutes ces pressions impactent l'espérance de vie de l'arbre, qui vit rarement plus de 70 ans en milieu urbain, et les pratiques de gestion plus ou moins vertueuses viennent impacter, positivement ou négativement, les pressions existantes. Il apparaît alors essentiel de mettre en œuvre une démarche d'harmonisation visant à simplifier la gestion du patrimoine arboré communal.

Un arbre est un être vivant qui a des besoins spécifiques (eau, type de sol, environnement...) et une emprise importante une fois adulte. Il est donc nécessaire de considérer ces différents aspects lorsqu'on décide de planter un arbre en milieu urbain.

En dépit de toutes ces contraintes l'arbre, du fait de ses importantes facultés d'adaptation, survit et participe à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

# 4 - Cinq axes d'amélioration de la gestion du patrimoine arboré

« *Un arbre, on ne le touche pas, ce n'est pas compliqué un arbre, il faut lui foutre la paix, c'est tout, c'est tout ce qu'il attend de nous.* » Francis Hallé, botaniste et dendrologue

**AXE 1** - Connaître et inventorier le patrimoine arboré

**AXE 2** - Protéger l'arbre dans notre commune

**AXE 3** - Entretenir nos arbres

**AXE 4** - Développer et renouveler le patrimoine

**AXE 5** - Sensibiliser et communiquer

# AXE 1 - Connaître et inventorier le patrimoine arboré

La nécessité d'une connaissance fine du patrimoine arboré public est une préoccupation partagée et le socle de toute politique de gestion (protection, entretien et développement). En effet comment envisager une stratégie de protection et de valorisation de ce que l'on ne connaît pas bien ?

La Ville réalise son inventaire de deux façons différentes selon les enjeux :

1. L'inventaire biodiversité de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) suivi par le Museum National d'Histoire Naturelle, qui permet une meilleure connaissance du patrimoine naturel et de sa répartition sur le territoire national. Les arbres tyrossais sont inventoriés sur l'INPN à ce titre.
2. L'inventaire du patrimoine arboré urbain par l'intermédiaire du « Barème de l'arbre », qui permet de connaître la valeur financière d'un arbre en tenant compte de critères précis tels que sa situation, son environnement, son état phytosanitaire du moment, son entretien, son rôle écologique, ses agréments ou désagréments, son importance dans le paysage... Les arbres sont évalués selon la situation soit de manière individuelle, soit en groupe ou station. Cet inventaire permettra à la Ville de disposer à terme d'un suivi précis de l'état et de l'évolution de tous les arbres « urbains » du patrimoine communal et de leur valeur.

Cet inventaire possède de nombreux avantages : consultation rapide des données ; visualisation et centralisation de l'information ; amélioration de la planification des interventions ; aide technique à la décision pour les élus ; évaluation financière précise de la valeur du patrimoine arboré de manière individualisée, par quartier, rue, ou pour l'ensemble de la ville ; justification précise de la décision de taille, d'abattage ou de conservation d'un arbre en fonction de critères précis ; meilleure compréhension des enjeux pour les habitants concernés par une décision... Il peut également permettre le repérage des arbres à conserver lors d'opérations d'urbanisation.

Dans le cadre privé, la valeur des arbres peut être intégrée à l'acte notarié lors de transfert de propriété immobilière (vente, héritage). Il permet de sensibiliser les propriétaires à l'importance du patrimoine arboré.

# RAPPORT : QUERCUS ROBUR- RUE DES NORTHONS- 1 ARBRE

## VIE N°72

Valeur VIE de l'arbre  
**14940 €**

 **Date de l'évaluation**  
**15/05/2023**

### Contexte & commentaires

Evaluateur : Stephan Dubez  
Travaux d'Orange pour enlèvement de l'antenne 4 G

### Conditions Générales d'Utilisation

Les outils VIE et BED sont destinés en premier lieu à un usage professionnel. Les résultats obtenus dépendent des connaissances et données entrées par l'utilisateur. L'utilisation qui pourra être faite des résultats est sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, et la responsabilité des auteurs ne saurait être engagée. Il incombe à l'utilisateur, qui assure seul l'utilisation des outils VIE et BED, de vérifier la pertinence et la cohérence des résultats obtenus. [Rappel du lien vers les CGU.](#)

### Légende des résultats

 Données saisies par l'évaluateur :  Valeurs VIE

 Effets du critères sur la valeur de VIE de l'arbre

### Description de l'arbre

 Nom latin  
Quercus robur

 Nom vernaculaire  
Chêne pédonculé, Chêne commun

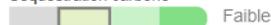
 Identifiant de l'arbre  
72

### Caractéristique du taxon

 Grandeur  
Potentiel > 20 m

 Longévité  
Potentiel > 300 ans

 Densité du bois  
Forte : de 0,560 à 0,840 g/cm3

Séquestration carbone  
 Faible

Potentiel allergisant  
 Modéré

Emissions de composés organiques volatils  
 Fortes

Prix moyen pépinière

**185.2 € HT**

Pour un plan tige 18/20 MG ou 250/300 MG : 8 référence(s) parmi 8 catalogues examinés

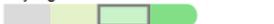
### Localisation

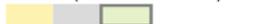
 Adresse ou coordonnées GPS  
Rue des Northons

 Département  
Landes

 Commune  
Saint-Vincent-de-Tyrosse (40)

### L'arbre et le territoire

Paysage  
 Rôle important

Conduite (Parties souterraines)  
 Sol de qualité

Distinctions et protections  
 Aucune protection ou distinction

Bienfaits, bien-être et bénéfices  
 Agrément ordinaire

Charges d'entretien moyennes  
 Charges d'entretien nulles ou faibles

Désagréments, nuisance et gênes  
 Absence de désagrément

Conduite (Parties aériennes)  
 Conduite de qualité

Intérêt et rôles écologiques  
 Intérêts et rôles écologiques ordinaires

### Les états de l'arbre

Dangerosité  
 Arbre sûr présentant un risque faible à nul

Etat physiologique et sanitaire  
 Arbre sain, de vigueur normale à élevée

### Caractère remarquable

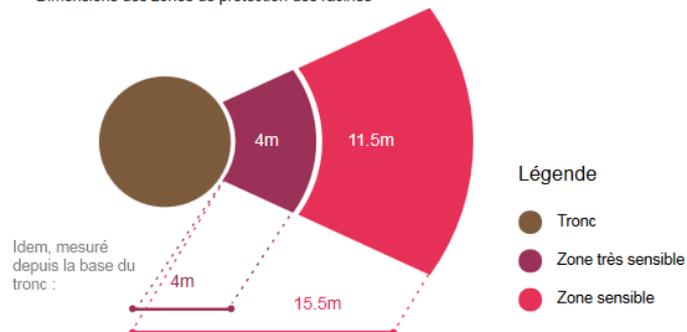
Caractère remarquable  
 Pas de caractère remarquable

### Périmètres de sécurité

#### Zones de protection des racines

Le schéma ci-contre indique les rayons des zones de sensibilité des racines, calculés en fonction des mesures renseignées. Ces zones doivent être protégées de toutes interventions néfastes au système racinaire, et notamment en cas de chantier à proximité. En cas d'événements questionnables dans ce périmètre, de dégradation ou d'atteinte au tronc, à la couronne ou au houppier, reportez-vous au BED pour l'évaluation des dégâts.

#### Dimensions des zones de protection des racines





*Hêtre - Photo Dominique Fillanq*

« Grâce à la photosynthèse, les végétaux sont autotrophes et représentent la principale source de matières organiques pour les autres organismes vivants. On estime que, sur la planète, au moins 500 milliards de tonnes de carbone sont fixées par photosynthèse, utilisées par tous les organismes vivants et restituées par la respiration. Les végétaux, appelés producteurs primaires, forment ainsi la base de tous les réseaux trophiques. De plus, la photolyse de l'eau au cours de ce processus produit du dioxygène relâché dans l'atmosphère. »  
Lydie Suty

**À retenir :** l'énergie lumineuse est d'une puissance telle qu'elle permet aux végétaux de transformer en matières nutritives de vulgaires molécules minérales, de régénérer l'atmosphère en oxygène utile aux espèces animales et de faire remonter des colonnes de liquide à des hauteurs impressionnantes.

# AXE 2 - Protéger l'arbre dans notre commune

Sur l'espace public, les agressions subies par l'arbre peuvent être multiples. Ces actes quotidiens fragilisent fortement le patrimoine arboré et peuvent générer un renouvellement plus précoce. La protection du patrimoine arboré peut se faire à trois niveaux : règlementaire, préventif et physique.

## A - Protéger règlementairement

### - A l'échelle de MACS :

Le *Schéma de Cohérence Territoriale* (SCoT) définit les priorités en matière d'aménagement sur le territoire. La préservation des espaces naturels y est une priorité. + d'info sur le Scot :

<https://www.cc-macs.org/urbanisme/-/environnement/-/cadre-de-vie/urbanisme/schema-de-coherence-territoriale-scot>

### - A l'échelle communale :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) reste l'outil essentiel pour traduire la protection ou le développement du patrimoine arboré via :

- ✓ la réglementation de l'*Espace Boisé Classé* (EBC) ;
- ✓ le classement des arbres remarquables ;
- ✓ le classement d'emplacements réservés aux continuités écologiques ;
- ✓ le recensement des arbres remarquables et leur intégration dans le PLUi.

## B - Protéger de manière préventive

Partant du principe que l'on ne peut protéger que ce que l'on connaît, tous les arbres urbains du domaine public de la commune sont inventoriés progressivement et évalués selon les critères du « Barème de l'arbre ». Cet inventaire permet à la collectivité d'avoir un état des connaissances précis de son patrimoine arboré et de lui conférer une valeur financière en cas de dommage, de manière préventive (la valeur monétaire d'un arbre, si elle est préalablement connue, peut fortement dissuader les abattages ou interventions inutiles) ou de remplacement. Cela permet de sensibiliser les différents acteurs à la valeur d'un arbre pour éviter de les dégrader.

Cette valeur d'agrément s'obtient par une méthode de calcul intégrant l'intérêt paysager, l'état sanitaire et sa valeur écologique. Elle permet aussi d'évaluer les coûts des blessures infligées et d'estimer le coût d'un éventuel remplacement. Ce *Barème de l'arbre* a un caractère incitatif et a pour objectif de sensibiliser les aménageurs publics et privés, mais aussi les riverains qui seraient tentés d'intervenir directement sur les arbres de la commune sans accord préalable.

## C - Former et informer

Il est également essentiel de bien connaître les arbres afin de les planter dans l'environnement qui leur convient. En effet une mauvaise plantation, une essence peu adaptée à son environnement, va mettre l'arbre en difficulté durant des années et entraîner des coûts d'entretien parfois considérables.

## D - Protéger physiquement

Afin de minimiser les blessures, une « charte qualité travaux » peut définir les règles de bonne conduite à tenir pendant l'exécution des travaux de voirie et des réseaux divers. Elle prend la forme d'un ensemble de recommandations et pourra faire partie des pièces contractuelles d'un marché public (distance de sécurité, dispositifs physiques de protection...).

En cas d'incident et de dégradations sur les arbres, la Commune pourra faire appel à l'évaluation du *Barème de l'arbre* qui permet de quantifier les dégâts sur un arbre.

## E - Intervenir juridiquement

En cas d'infraction au Code de l'Environnement et d'intervention non justifiée sur les arbres communaux, la commune peut intervenir juridiquement. Elle s'appuie sur l'évaluation du *Barème de l'arbre* pour évaluer le montant de la réparation des dommages causés aux arbres.



*Les platanes centenaires en forme libre du parc des Arènes*

# AXE 3 - Entretien nos arbres

L'adoption de bonnes pratiques est essentielle au bon développement de l'arbre dans son environnement. Ces pratiques sont basées sur un savoir-faire, mais aussi sur la connaissance physiologique de l'arbre.

**Les différentes tâches d'entretien préconisées :**

## A - L'entretien du jeune arbre

Durant les premières années, les opérations se limitent à l'arrosage afin de faciliter la reprise lors des périodes sèches, et au maintien du tuteurage aussi longtemps que nécessaire. Suivant le lieu d'implantation, une protection contre les animaux peut être nécessaire (chevreuils, lapins, chats...).

## B - Les tailles de formation : privilégier les formes libres

Comme l'énonce crument Francis Hallé, botaniste et dendrologue, un arbre n'a besoin que d'une chose : « qu'on lui foute la paix » ! En effet, les formes libres évitent les blessures et donc la fragilisation des arbres. Par ailleurs, les interventions sur les arbres coûtent cher. Favoriser les formes libres limite ainsi les interventions régulières et les coûts d'entretien liés.

Par exemple, les platanes « en rideau » de l'avenue Nationale constituaient une taille de formation très en vogue dans les années 1990/2000. Elle est toutefois peu adaptée à l'environnement : la taille fréquente fragilise les arbres et engendre des maladies, et l'entretien régulier gêne les riverains et la circulation.



*Une taille originale, dite en « niwaki » (taille japonaise) permet de valoriser le savoir-faire des jardiniers et un giratoire de manière exceptionnelle (ici, giratoire de la route de Tosse). Ce type d'entretien est cependant une exception et peut difficilement être généralisé du fait de la technique peu maîtrisée et du temps nécessaire à la taille.*

## C - Santé durable

Quand on envisage la plantation d'un arbre, on se projette le plus souvent sur une durée de vie humaine, qui n'est la plupart du temps pas l'échelle de la durée de vie d'un arbre. Une gestion durable est d'autant plus efficace et importante qu'elle se déroule sur un temps long. Il est donc, dans la mesure du possible, important d'anticiper au maximum les aménagements futurs et de considérer l'arbre à sa taille adulte avant de définir un emplacement de plantation. En bref : « le bon arbre au bon endroit » constitue la stratégie la plus efficace pour éviter de nombreux désagréments futurs et une bonne santé des arbres.

La stratégie pour avoir des arbres en bonne santé :

**1 – Planter l'arbre dans le milieu qui lui convient.** Exemple : éviter la plantation d'un saule en terrain sec car il apprécie les sols humides, ou d'un olivier en terrain humide et à l'ombre alors qu'il pousse en terrain sec.

**2 – Eviter de planter l'arbre à un endroit où il peut occasionner une gêne future** qui nécessiterait élagage, taille répétitive ou coupe des racines. En effet, des élagages mal pratiqués ou sur des essences qui les supportent mal entraînent un risque à la fois pour l'arbre et pour les riverains : l'incapacité à refermer rapidement une plaie est souvent une porte d'entrée pour des parasites, entraînant un affaiblissement et un risque de fragilisation de l'arbre.

**3 – Diversifier les essences.** L'utilisation d'une palette végétale variée diminue le risque parasitaire (moins de ressources alimentaires à profusion et développement facilité des auxiliaires naturels). C'est un des atouts de la biodiversité : dans un milieu équilibré, la nature trouve bien souvent seule les solutions aux déséquilibres. Par exemple, une pinède peut nourrir en quantité considérable des chenilles de processionnaires du pin qui se développent de manière anarchique avec trop peu de prédateurs car ces forêts en monoculture sont peu accueillantes pour les oiseaux.

**4 – En cas de problème sanitaire important, préférer la lutte biologique intégrée** qui permet de combattre les nuisibles (insectes, parasites, champignons...) de manière ciblée par des procédés naturels spécifiques (auxiliaire, piégeage). Un insecticide chimique non sélectif va au contraire détruire des insectes qui par ailleurs sont très utiles (syrphes, coccinelles, pollinisateurs variés – papillons, abeilles...) dans la lutte contre d'autres parasites et nourrissent les oiseaux qui sont eux-mêmes des régulateurs naturels d'insectes.

**5 - Prévoir une protection physique de l'arbre** si nécessaire et le planter dans de bonnes conditions de mise en forme, préparation du sol, tuteurage, paillage...



*Saule pleureur du Centre Turren. Après un élagage trop important pour lui, il n'a pas pu cicatriser rapidement et s'est nécrosé en quelques années. L'arbre a dû être abattu pour des raisons de sécurité.*

## D - Veille sanitaire et suivi

La mise en œuvre de bonnes techniques n'exclut cependant pas tous les risques, d'autant que des arbres plantés parfois à une époque où les connaissances et l'attention au sujet étaient moindres, dans une situation qui ne convient pas ou plus, doivent être entretenus. C'est pourquoi une veille annuelle doit être réalisée, en particulier sur les arbres sensibles (dans des lieux à forte présence humaine ou à proximité d'établissements d'enfants) ou ceux présentant des signes d'affaiblissement.

Le diagnostic préconise les interventions nécessaires à l'amélioration de l'état de l'arbre afin de garantir la protection des personnes et des biens : entretien régulier, élagage des branches abîmées ou dangereuses, abattage si nécessaire...

Les jeunes arbres doivent également être suivis attentivement et faire l'objet d'un arrosage le temps qu'ils s'enracinent correctement et deviennent autonome.



*Une attaque d'insectes xylophages sur le vieux chêne face à l'école de la Souque a dû être abattu pour des raisons de sécurité en 2022. Ce type d'attaque peut entraîner une fragilisation de l'arbre, puis sa mort en quelques années.*

# AXE 4 Développer, protéger et renouveler le patrimoine

La durée de vie des arbres en ville est plus courte que celle des arbres en milieu naturel. Bien que l'intérêt paysager et biologique des vieux arbres soit indéniable, leur remplacement est rendu obligatoire avec le temps pour des raisons sanitaires et mécaniques (sécurité publique). Le renouvellement de ce patrimoine doit évidemment être justifié et organisé afin d'anticiper son vieillissement.

Les arbres doivent être protégés des dommages de la vie urbaine car un arbre ancien est plus efficace qu'un jeune arbre pour lutter contre la chaleur estivale et le réchauffement climatique. Il ne faut donc pas hésiter à planter des arbres partout où cela est possible.

## Les modes d'actions à mettre en œuvre :

- ✓ Etablissement d'un programme communal de plantation qui tienne compte de l'état actuel des arbres afin d'identifier les arbres à renouveler et planifier leur renouvellement ;
- ✓ Identifier des espaces où l'on peut replanter dans de bonnes conditions et intégrer des espaces suffisants dans les nouveaux projets d'aménagement urbain afin de limiter au maximum les « points chauds » dans la ville ;
- ✓ Protéger les espaces pour y éviter le stationnement sauvage, notamment l'été lorsque les automobilistes recherchent l'ombre pour garer leur véhicule (piétinement des racines et tassement des sols) ;
- ✓ Limiter au maximum les formes taillées (platanes en rideaux, en plateaux...) qui fragilisent les arbres et nécessitent un suivi et des interventions chronophages.

Toutes ces mesures peuvent aussi être prises à l'échelle d'un jardin individuel, venant ainsi renforcer l'efficacité de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la *Charte de l'arbre*.



*Le Bois de Fontaine, un espace naturel en ville où les arbres s'épanouissent dans les meilleures conditions.*

# AXE 5 - Sensibiliser et communiquer

Tant sur le patrimoine public que privé, il est essentiel d'informer et de sensibiliser les citoyens aux enjeux de préservation d'un patrimoine arboré de qualité en milieu urbain. C'est pourquoi la définition d'une politique de sensibilisation est essentielle.

Plusieurs leviers :

- ✓ **Informer et former** les agents municipaux à l'importance des arbres, aux techniques d'entretien et de surveillance du patrimoine arboré ;
- ✓ **Apporter les préconisations** indispensables aux entreprises qui réalisent des travaux sur l'espace public ;
- ✓ **Informer des actions** municipales en la matière sur les réseaux de communication de la Ville ;
- ✓ **Sensibiliser** les habitants et les plus jeunes, y compris en milieu scolaire ;
- ✓ **Organiser des évènements** offrant un espace de sensibilisation à la démarche de la Ville en matière environnementale et à la *Charte de l'arbre* (« Soyons nature ! », cinéma... ) ;
- ✓ **Fournir l'évaluation du *Barème de l'arbre*** aux habitants pour toute demande concernant un arbre.



# Références bibliographiques

## Quelques ouvrages qui font référence

*1001 mots de l'environnement et du développement durable* - Collectif – Éditions Récyconsult

*Appréciation de la fertilité du sol* - G. LÉVY – Éditions Revue Forestière Française

*Champignons et mycorhizes en forêt* - Collectif – Éditions Revue Forestière Française

*Des soins pour les très vieux arbres – Principes et pratique* - Robert BOURDU – Éditions Ulmer

*Dictionnaire visuel de botanique* - Maurice REILLE – Éditions Ulmer

*Du bon usage des arbres – Un plaidoyer à l'attention des élus et des énarques* - Francis HALLÉ – Éditions Actes Sud

*Écologie – De l'écosystème à la biosphère* - Christian LÉVÊQUE – Éditions Dunod

*Écologie forestière* - Hans Jürgen OTTO – Éditions IDF

*Élagage et taille de formation des arbres forestiers* - Michel HUBERT & René COURRAUD – Éditions IDF

*Éloge de la plante* - Francis HALLÉ – Éditions Le Seuil

*Évaluation financière des arbres d'agrément et de production en ville, à la campagne, en forêt* - Anne BARY-LENGER & Jean-Paul NEBOUT – Éditions TEC & DOC

*Flore forestière française – 1 : Plaines et collines* - Collectif sous la direction de J-C Rameau – Éditions IDF

*Guide Delachaux des arbres d'Europe* - Owen JOHNSON & David MORE – Éditions Delachaux et Niestlé

*Guide pratique des champignons* - Francis MASSART – Éditions Sud-Ouest

*Guide Vigot des champignons* - Collectif sous la direction d'Ewald GERHARDT – Éditions Vigot

*Insectes et champignons du bois* - Collectif – Éditions CTBA

*Insectes ravageurs et maladies des forêts du sud de l'Europe* - Collectif – Éditions IEF

*Introduction à la science du sol* - Philippe DUCHAUFFOUR – Éditions Dunod

*La biologie végétale* - Jean-Louis BONNEMAIN & Christian DUMAS – Coll. Que sais-je ? – Éditions PUF

*La haine de l'arbre n'est pas une fatalité* - Alain BARATON – Éditions Actes Sud

*La santé des forêts* - Collectif – Éditions DSF

*La taille des arbres d'ornement – Du pourquoi au comment* - Christophe DRÉNOU – Éditions IDF

*Le monde secret du sol – De la roche-mère à l'humus* - Patricia TOUYRE – Éditions Delachaux et Niestlé

*Le sol, la terre et les champs* - Claude BOURGUIGNON – Éditions Sang de la Terre

*L'élagage et la taille des arbres d'ornement* - Emmanuel MICHAU – Éditions IDF

*L'encyclopédie des plantes indicatrices, alimentaires et médicinales – Guide de diagnostic des sols, vol. 1, 2, et 3* - Gérard DUCERF – Éd. Promonature

*Les plantes malades des pesticides* - Francis CHABOUSSOU – Éditions d'Utovie

*Les racines, face cachée des arbres* - Christophe DRÉNOU – Éditions IDF

*Les végétaux - Des symbioses pour mieux vivre* - Lydie SUTY – Éditions Quae

*Les végétaux - Évolution, développement et reproduction* - Lydie SUTY – Éditions Quae

*Les végétaux - Les relations avec leur environnement* - Lydie SUTY – Éditions Quae

*Morphologie et anatomie des végétaux vasculaires* - Henri CAMEFORT & Jean PANIEL – Coll. Biologie – Éditions G. Doin et Cie

*Petit dictionnaire d'un forestier* - Hervé DUBOIS – Éditions de la Forêt

*Plaidoyer pour l'arbre* - Francis HALLÉ – Éditions Actes Sud

*Pour une exploitation forestière respectueuse des sols et de la forêt* - PROSOL Coordination Daniel PISCHEDDA – Éditions FCBA et ONF

*Pourquoi les forêts mélangées sont plus résistantes aux attaques d'insectes ravageurs ?* - Hervé JACTEL – Éditions INRA

*Quel est donc cet arbre ?* - AICHELE-SCHWEGLER – Éditions Nathan

*Quelques réflexions et synthèses sur les forêts naturelles* - Sylvain GAUDIN – Éditions CFPPA de Château farine

*Reconnaître les arbres sans peine* - Keith RUSHFORTH – Éditions Nathan

*Sol, interface fragile* - Collectif sous la direction de Pierre STENGEL – Éditions INRA

*Tree doctor – Diagnostic des maladies sur arbres forestiers ou d'ornement* - CD-Rom – Co-production IDF, ENESAD-CNERTA...

*Vitalité et solidité de l'arbre : choisir les méthodes de diagnostic* - Collectif – Les cahiers d'Arbre Actuel – Éditions IDF

*Vocabulaire – Typologie des stations forestières* - Collectif – Éditions IDF

*Écologie, gestion et conservation des espaces boisés* - Collectif sous la direction d'Yves BASTIEN & Christian GAUBERVILLE – Éditions Agro Paris Tech, IDF et ONF

# Quelques auteurs de référence

Robert BOURDU > Soins aux vieux arbres

Claude BOURGUIGNON > Analyse des sols

Frédéric DANJON > Systèmes racinaires

Christophe DRÉNOU > Systèmes racinaires

Hervé DUBOIS > Dictionnaire forestier

Gérard DUCERF > Sols, plantes indicatrices, phytosociologie

Philippe DUCHAUFFOUR > Sols

Francis HALLÉ > Arbres, botanique, phytosociologie

Hervé JACTEL > Entomologie, relations entre insectes et forêts

Claus MATTHECK > Mécanique de l'arbre et du bois

William MOORE > Arbres d'ornement et d'agrément, formations

Hans-Jürgen OTTO > Écologie forestière

Philippe RIOU-NIVERT > Résineux forestiers

Alex SHIGO > Fonctionnement des arbres

Lydie SUTY > Biologie végétale

## Autres références

L'Atelier de l'Arbre : <http://arbre.net/fr>

Le Centre de l'Arbre : [www.cabinetforestier-riboulet.com/spip.php?rubrique5](http://www.cabinetforestier-riboulet.com/spip.php?rubrique5)

Le forum des arboristes-grimpeurs : [www.allo-olivier.com/Forums/index.php](http://www.allo-olivier.com/Forums/index.php)

Guide juridique de protection des arbres lors de la rédaction de PLU : [www.pollinis.org](http://www.pollinis.org)

Arbres remarquables : [www.arbres.org](http://www.arbres.org)



**Contact** : Service Environnement / Espaces verts

05 58 77 46 75 – [stephan.dubez@tyrosseville.com](mailto:stephan.dubez@tyrosseville.com)

**Rédaction** : Services Environnement/Espaces verts & Communication

**Crédit photos** : Mairie de St-Vincent de Tyrosse / Dominique Fillancq (photos pinède et hêtre)

